tandis que ce n'est pas le cas en vertu des paragraphes a) et b).

M. Turner: Examinons les termes utilisés:

b) peut entreprendre et faire, ou diriger les études et recherches de nature juridique qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement normal de ses fonctions, notamment des études et recherches relatives au droit, aux systèmes et institutions juridiques d'autres juridictions au Canada ou ailleurs:

Ses fonctions ont trait au programme, ou à la préparation d'un programme. A mon avis, vous devez lire le texte en ayant à l'esprit . . .

Le président suppléant: Si vous êtes satisfait, je n'ai fait que mon devoir en attirant votre attention sur ce point.

M. Turner: Nous avons essayé d'établir l'équilibre entre l'indépendance de la Commission et la mesure dans laquelle elle devra répondre de pas. ses actes devant la population du Canada. Allan Leal, le président de l'Ontario Law Reform Commission, n'est pas d'accord avec nous, mais après avoir parlé au grand chancelier d'Angleterre et aux présidents des deux commissions juridiques de ce pays, nous avons trouvé que le respect du peuple et le respect du question au ministre. Parlement étaient nécessaires pour équilibrer l'indépendance dont elles jouissent toutes les deux. Je suis sûr que l'Ontario Law Reform Commission ne pourrait survivre longtemps si, au lieu de traiter avec les propriétaires et les locataires, elle ne s'attachait qu'aux règles de jouissance des biens à perpétuité.

Le président suppléant: Je vois bien la nécessité des paragraphes c) à e) inclusivement; toutefois, j'ai dit ce que j'avais à dire, et si vous êtes satisfait, cela me convient. Avez-vous d'autres questions à poser, honorables sénateurs?

Le sénateur Aseltine: Je crois avoir été le seul orateur devant les deux chambres à s'opposer fortement ...

9

ıt

15

Le président suppléant: Excusez-moi, monsieur le sénateur Aseltine, mais le ministre me fait remarquer qu'il y a un vote à prendre à l'autre chambre.

Le sénateur Aseltine: Je pourrai probablement vous poser ma question avant qu'on ait besoin de vous.

reviendrai.

Le président suppléant: Certains d'entre nous veulent bien que vous vous y rendiez, monsieur le ministre.

M. Turner: Le comité peut-il s'ajourner?

Le président suppléant: Non, je crois que nous allons continuer.

Le sénateur Aseltine: Peut-être ne prendrontils le vote que dans une demi-heure.

Le président suppléant: Ne pouvons-nous pas continuer avec M. Thorson?

M. Turner: M. Thorson peut sans doute continuer.

Le président suppléant: Oui, il peut répondre à toutes les questions que vous avez à poser.

Le sénateur Urguhart: Nous verrons le ministre demain matin à 10 h au sujet d'une autre question.

Le séngteur Hollett: Peut-être ne reviendra-t-il

M. Turner: Oh, je reviendrai.

Le président suppléant: Pouvons-nous différer la question des dépenses?

Le sénateur Aseltine: J'aimerais poser une

Le président suppléant: Par conséquent, honorables sénateurs, devrions-nous différer la question soulevée par le sénateur Aseltine et traiter du bill lui-même et des observations que nous avons à faire sur le sujet? Après tout, il est du devoir des comités de traiter de la forme du bill même. Monsieur le sénateur Aseltine, vous opposez-vous à ce que nous passions à la forme du bill.

Le sénateur Aseltine: Je ne m'y oppose pas.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, approuvez-vous la forme du bill? Dois-je lire les articles et obtenir vos commentaires, ou devons-nous supposer que la phraséologie du bill convient aux membres du Comité? Avezvous des amendements à proposer ou des questions à poser à M. Thorson, qui pourrait apporter des éclaircissements?

Le sénateur Cook: Si personne n'a de questions à poser, je propose que l'on fasse rapport du bill sans modifications.

Le président suppléant: J'aimerais mieux attendre le retour du ministre avant de faire rapport du bill. Une fois que nous aurons fait M. Turner: Si je ne m'y rends pas, je pourrais rapport du bill, nos fonctions seront plus ou bien n'être plus le ministre quand je moins terminées, du moins en ce qui a trait aux délibérations du Comité.